Cahier des tâches

Dénomination :

Le **groupe santé** est composé de deux groupes : le **groupe réflexion** et le **groupe opérationnel**.

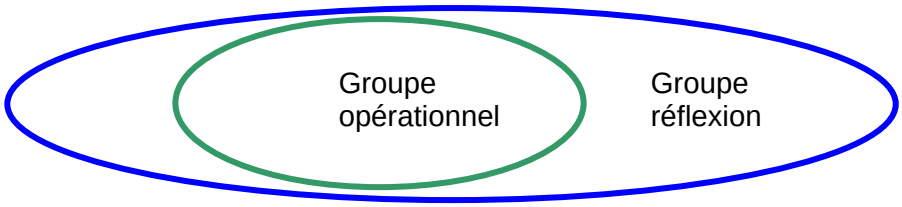

Le **groupe réflexion** est un groupe de travail établi pour piloter et réfléchir globalement à la santé à l'école : besoins, priorités, suivi. Il facilite l'articulation entre le travail du **groupe opérationnel** et l'ensemble de l'école. Les membres participants s'y engagent pour la durée d'une année.

Le **groupe opérationnel,** en collaboration avec la Direction, est un groupe de travail établi pour concrétiser, élaborer et mettre en œuvre les projets planifiés par le **groupe réflexion** et il organise les préventions obligatoires selon la Loi cantonale sur la Santé et son règlement d'exécution 2003 (dossier ''Une école en santé'').

Les tâches :

Groupe réflexion :

- représenter les différentes branches (biologie, éducation physique, économie familiale, titulaire de classe,…), sections et années scolaires
- rassembler les besoins pour les préventions et la promotion de la santé dans l'école
- choisir les priorités pour l'année scolaire suivante, en complément des préventions obligatoires selon la Loi cantonale sur la Santé
- proposer des thèmes à traiter en lien avec la santé pour les journées pédagogiques des enseignants
- tirer un bilan annuel des activités menées en prévention et promotion de la santé
- œuvrer ponctuellement à la mise en œuvre de l'une ou l'autre priorité et/ou à la recherche de partenaires

Groupe opérationnel :

- convoquer et animer les rencontres avec le **groupe réflexion**
- recevoir les informations du réseau des écoles en santé et les transmettre
- organiser les préventions obligatoires selon la Loi sur la Santé, à savoir : abus sexuels, information sur la sexualité et la contraception, SIDA, consommations à risque et dépendances. Il collabore à cet effet avec les institutions de santé agréées par les départements cantonaux : le Planning familial, Reper,…
- mettre en œuvre la ou les priorités choisie(s) pour l'année scolaire en prévention et promotion de la santé
- coopérer avec le réseau local : partenaires de l'école, médecin scolaire, associations, …
- planifier le programme annuel et le présenter à la Direction pour approbation
- collaborer étroitement avec la Direction pour la planification et l'élaboration du budget santé
- gérer le budget santé mis à disposition par la Direction de l'école, en collaboration avec l'administrateur
- tirer un bilan annuel des activités menées

Rythme des rencontres :

- groupe réflexion : 3 à 4 fois par année
- groupe opérationnel : une fois par mois + réunions extraordinaires pour la mise en oeuvre des projets (1/2h de décharge)

Approuvé par la direction le :